

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012****BUDGET PRIMITIF 2012**

Des dépenses de fonctionnement réduites au minimum, un endettement faible (et couvert par les nouveaux loyers), une gestion rigoureuse du patrimoine communal, un excédent 2011 important permettent, malgré des subventions de plus en plus difficiles à obtenir et des dotations gelées par l'Etat, un montant d'investissement resté conséquent.

Il faut rappeler qu'avec les nouvelles compétences imposées par l'Etat au département de Meurthe et Moselle et à la Région Lorraine sans compensation financière à hauteur des nouvelles dépenses, ces collectivités ne sont plus en mesure de fournir la même aide aux communes. Contrairement à l'Etat les collectivités doivent présenter leurs budgets en équilibre et ne peuvent pas emprunter pour leur fonctionnement, elles assurent en fonctionnement le remboursement des intérêts de leurs dettes et elles ne sont, qu'à la marge, responsables de la dette du pays, elles assurent 75% des investissements publics, elles font travailler les entreprises et elles ne comprennent pas actuellement d'être montrées du doigt par le gouvernement comme dépensières. Il faut aussi savoir que les capacités actuelles des banques ne suffiront pas pour permettre aux collectivités de réaliser leurs travaux en 2012 ce qui est inquiétant pour notre économie.

Le Maire

Le maire présente au conseil municipal le budget primitif de la commune 2012 après avis favorable de la commission communale des finances :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	372 106.4 €	271562.44 €
Recettes	372 106.4 €	271562.44 €

Les principales opérations de travaux de ce programme 2012 sont les suivantes :

- L'aménagement sécuritaire des rues de la Source, de la Croix Ste Agathe et à proximité de l'école pour un montant de 110 500 € TTC (des subventions sont attendues du conseil général de Meurthe et Moselle pour 38000 €)
- L'acquisition de matériel (chaudière pour le bistrot restaurant, matériel pour les pompiers, pour la commune) pour 9000 € ;
- Les travaux de revêtement en enrobé de la rue d'Ermigny (de la place à la rue de la Crouée, travaux estimés pour un montant de 16 285 € et subvention demandée en 2011 au taux de 40%) et le chemin de la Croix Ste Agathe pour un montant de 10 252 € ;
- Autres travaux communaux pour un montant de 8 500 € (prévision d'un nouveau columbarium pour 6000 €, dépense la plus importante)
- Les travaux en forêt (dégagements dans la parcelle replantée n°14) pour 7000 € ;
- Les travaux de rénovation de l'éclairage public pour 5500 € (travaux de remplacement de 44 lampes et 6 armoires permettant une réduction des coûts et un éclairage public de meilleure qualité). La dépense totale est 32148 € et a été lissée sur 8 ans.
- Travaux de toiture pour l'église et le hangar communal à l'arrière de la mairie pour un montant de 7000 €.

Le total des travaux s'élève à 180 000 € TTC pour un montant de subventions de 61 000 € et une récupération de TVA en 2013 de 29 000 €. Les autres recettes permettant de financer ces travaux ont été la récupération de la T.V.A sur les travaux 2011 pour 28 273 €, l'excédent 2011 pour 54 446.40, un emprunt en investissement pour un montant de 14 824.60 € que nous espérons ne pas avoir à réaliser et l'autofinancement communal pour le solde. Le montant du remboursement de la dette est de 6 000 € et prouve l'endettement très faible de notre commune. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2012 du maire.

## **VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2012 :**

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'Etat a revalorisé les bases locatives de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti de 1.8%.

Le conseil municipal, sur proposition du maire avec accord de la commission des finances communales, décide de modifier pour 2012 les taux des 4 taxes et de les porter aux taux suivants :

Taxe d'habitation 12.45 (+1.3%) - Taxe foncière bâtie 6.83 (+1.3 %) - Taxe foncier non bâti 14.19 (+1.3%) - Contribution foncière des entreprises 15.06 (+1.3%).

Sur le total de recettes de 111 660.19€, la commune reverse à l'Etat 41 013 €.

Le Maire rappelle que suite à la suppression de la taxe professionnelle l'Etat a modifié les répartitions des autres taxes pour compenser cette diminution de recettes.

La commune va recevoir une partie de la taxe d'habitation du département. Pour le contribuable et la commune il ne devrait pas y avoir de modification excepté la revalorisation des bases et la modification des taux. Depuis 2011 Les habitants peuvent croire qu'ils versent plus à la commune ce qui n'est pas le cas.

Dans notre cas c'est 41013 € de taxe d'habitation qui vont apparaître en recettes et en dépenses enlevant encore de la lisibilité sur notre budget.

L'inconvénient de cette réforme est que les communes si elles veulent des recettes supplémentaires les prélèveront principalement sur les contribuables et très peu sur les entreprises.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2012 :**

Le conseil municipal décide des subventions suivantes :

- Subvention à l'Association des Anciens : 1 070 € ;
- Subvention au Club Sportif : 1600 € ;
- Subvention à l'Amicale des Pompiers : 300 € (pour acquisition de matériel) ;
- Subvention à l'Association des Lorraines : 100 €.
- CCAS 430 €.

## **DELEGATION DE SERVICE D'EAU POTABLE : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que la commission d'ouverture des plis relative à la délégation du service public d'eau potable de la commune d'UGNY doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D1411.3 du Code général des collectivités territoriales).

Cette commission est présidée par M. Robert BOURGUIGNON

Elections des titulaires

Une seule liste a été déposée auprès de Monsieur le Maire :

Titulaires :

BOUILLE Roland

HANUS Jean-Jacques

SCHMITZ Alain

Suppléants :

RAVASIO Jean-Louis

DESMAZURE Dominique

BRANCALEONI Alain

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la liste proposée.